BUDGET PRINCIPAL – ANNEXE AU BUDGET PRIMITIF 2019

NOTE DE SYNTHESE RELATIVE AUX INFORMATIONS FINANCIERES ESSENTIELLES DE 2019

Cette note est annexée au budget primitif 2019 et sera publiée sur le site internet de la commune

1. FONCTIONNEMENT

1.1. DEPENSES

Globalement, les dépenses réelles de fonctionnement sont en baisse de 0.38% par rapport au BP 2018, soit 16 663 €.
Les charges à caractère général sont en augmentation par rapport au BP 2018 de 7.02% :

- Les dépenses de carburants et combustibles sont en hausse en 2019 de 20% due à la hausse du pétrole
- Augmentation des contrats de prestations de services avec notamment l'entretien des terrains de sports + 17%
- Augmentation des dépenses de réseaux de 130% due à un décalage de facturation de l'entretien de l'éclairage public 2018 sur l'exercice 2019
- Maîtrise des dépenses courantes

Les charges de personnel sont maîtrisées avec une baisse de 2% par rapport au BP 2018 (- 51 448€), due au non-remplacement de départs à la retraite.

Les subventions aux associations sont en baisse par rapport à 2018 de 15% due à la prise de compétences par la CC Nord-Est-Béarn de l'enseignement musical et l'intégration de l'association Club des Jeunes au schéma départemental.

L'intervention communale concernant les logements sociaux s'élèverait à 168 000 € en 2019 en section investissement. Cette dépense d'investissement doit être amortie ce qui explique une hausse importante des dotations aux amortissements (534 184 € contre 290 108 € en 2018). Cependant, il a été décidé d'appliquer une neutralisation de l'amortissement de cet investissement pour le compte d'un tiers sur l'année 2019 (168 000 € en recettes de fonctionnement à l'article 7768 et en dépenses d'investissement à l'article 198).

1.2. RECETTES

L'attribution de compensation définitive votée lors du conseil municipal du mois de mars s'élève à 1 378 610€. Cependant, il faut prendre en compte le transfert de charges des dépenses de contrôle du bon fonctionnement des poteaux incendie évalué par la CLECT à 7 475 €, soit une attribution de compensation 2019 de : 1 386 085 €.

En 2019, la dotation forfaitaire devrait subir un écrêtement d'environ 12 000€ et s'établirait à 173 826€, la dotation de compensation de la réforme TP baisserait de 14% pour s'établir à 69 500 € et la redevance des mines est remplacée par une compensation dégressive de perte de 54 459 € soit une baisse de 22% par rapport à 2018 (NB : en 2020 elle s'établirait à environ 36 000e pour s'éteindre par la suite).
Aucune augmentation des taux communaux en 2019.
Les autres recettes prévues au BP comme les régies municipales ont été estimées à la baisse compte tenu des aléas climatiques pour la piscine municipale par exemple, ainsi que les revenus des immeubles avec le déménagement fin 2018 de la gendarmerie dans de nouveaux locaux.

2. INVESTISSEMENT

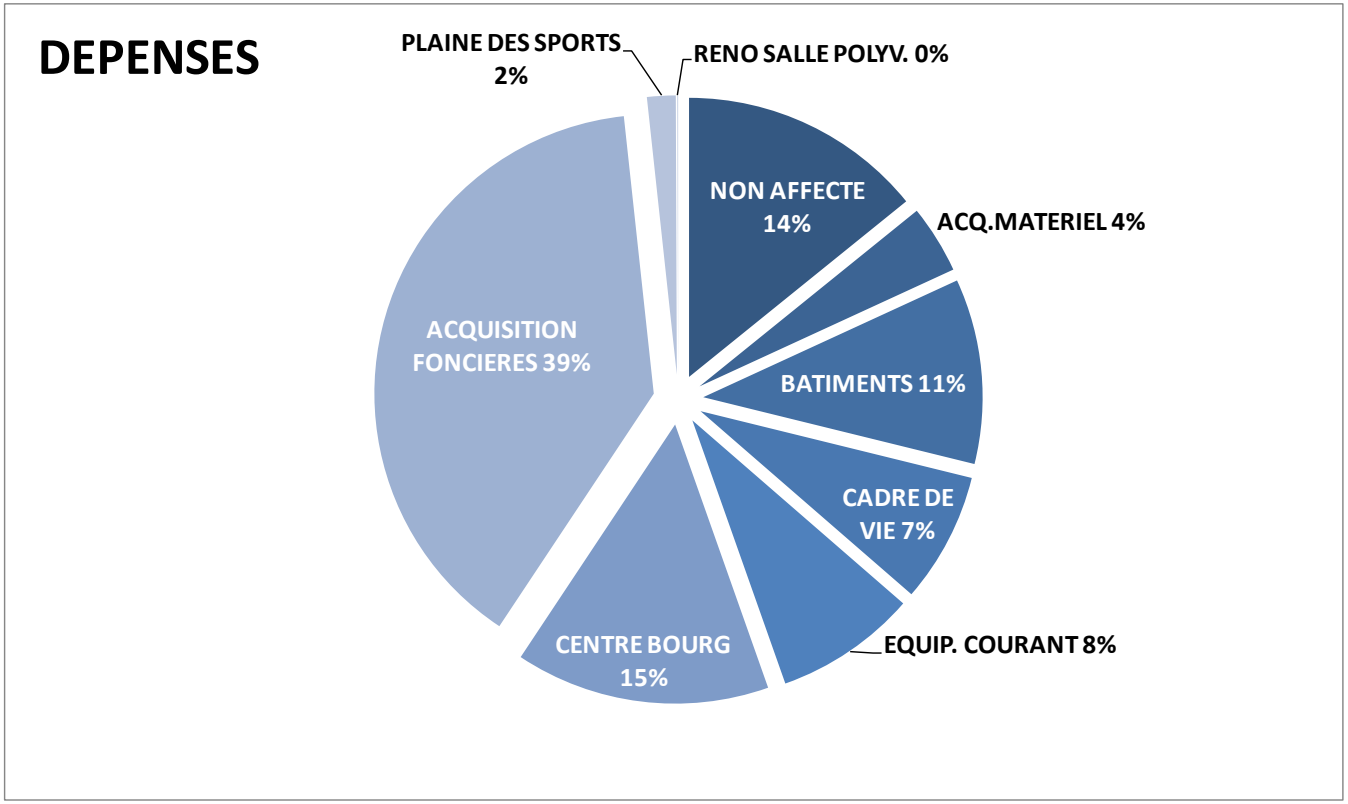

DETAIL DEPENSES NON AFFECTEES	
dette	348 331,82
travaux en régie	100 000,00
opérat° ordre	168 000,00
deficit reporté	0,00
moins values	0,00
annulation TA	0,00

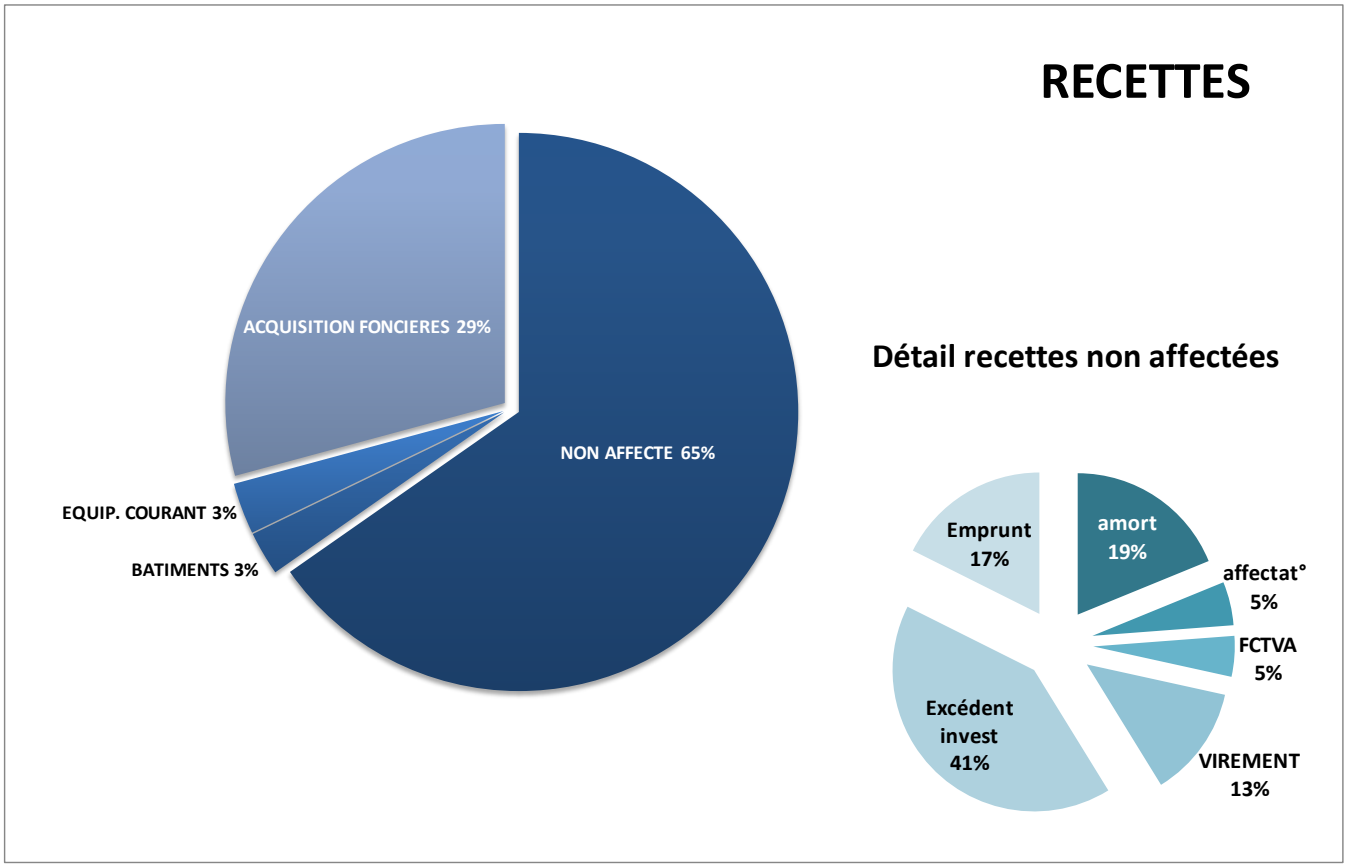

DETAIL RECETTES NON AFFECTEES	
TOTAL	2 839 281,54
amort	534 184,51
Plus value cessions	0,00
affectat°	141 573,37
opérat° ordre	0,00
FCTVA	132 000,00
VIREMENT	362 412,00
Excédent invest	1 169 111,66
Emprunt	500 000,00
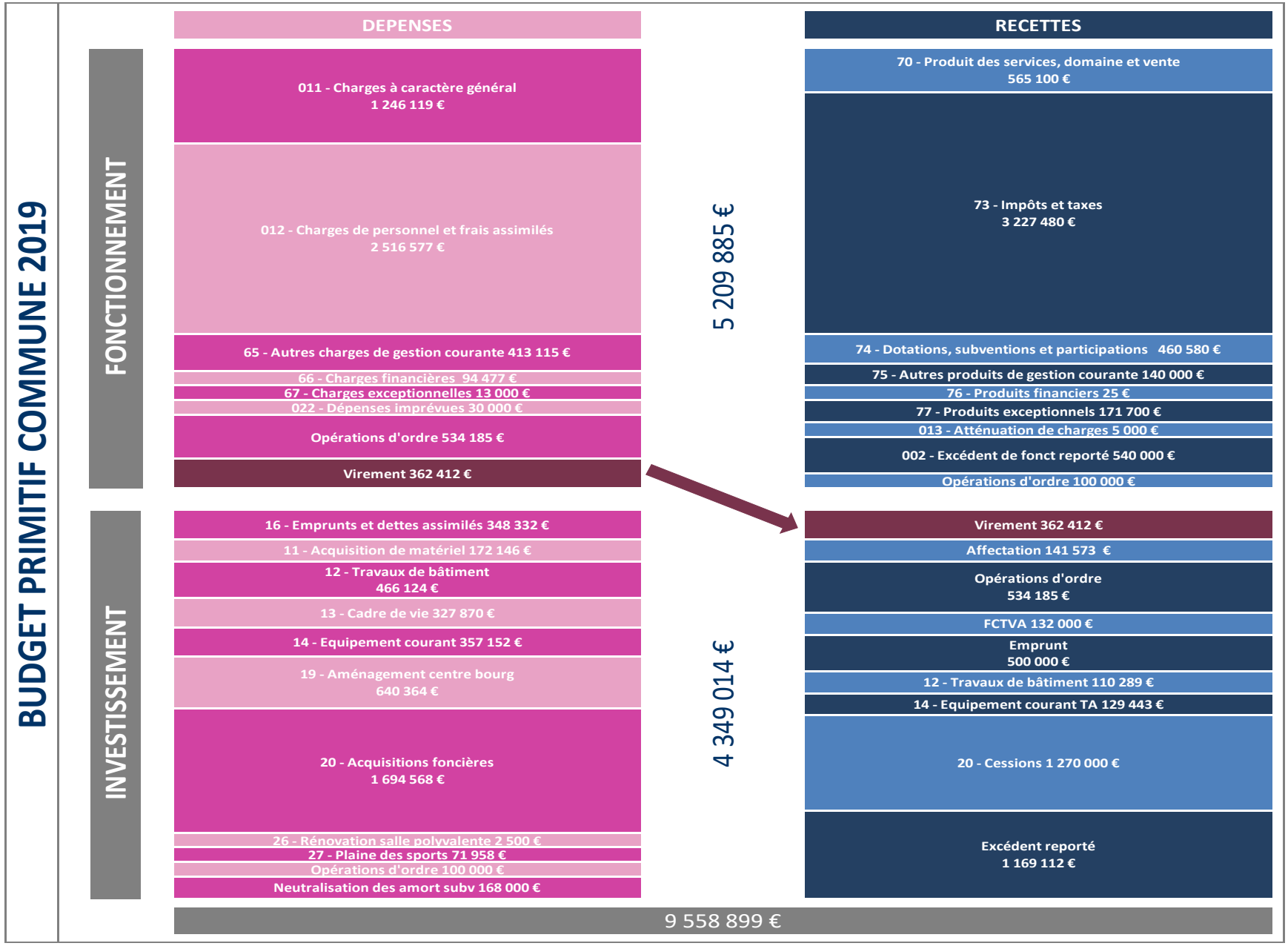
3. EQUILIBRE DU BUDGET